

Avv.
Studio Legale
Via Valadier, 43
00193 ROMA
ITALIE

PREMIÈRE SECTION

CEDH-LF4.1aR NCP IMSI CTE
EBA/sbg

14/10/2022

PAR VOIE ÉLECTRONIQUE UNIQUEMENT

Requête n° 4 /20
.. Italie

Maître,

J'accuse réception de votre lettre du 6 octobre 2022 contenant les commentaires de la partie requérante au sujet de la déclaration unilatérale du Gouvernement dans l'affaire précitée.

Par ailleurs, j'ai pris note de vos commentaires dont il ressort qu'il n'existe dans l'affaire précitée aucune base de règlement amiable.

Une copie de votre lettre a été transmise au Gouvernement pour information.

Exposé des faits et observations

En conséquence, le Gouvernement a été invité à soumettre au plus tard le 20/01/2023 :
- un exposé des faits et
- ses observations sur la recevabilité et le bien-fondé des griefs tirés des articles 6 et 8 de la Convention.

Ceux-ci vous seront communiqués afin que vous puissiez y répondre par écrit au nom du requérant. **Vous êtes prié de n'envoyer aucun document ou autre pièce avant d'y avoir été invité par la Cour.** Les pièces non sollicitées ne sont normalement pas versées au dossier pour examen par la Cour¹. Néanmoins, vous devez continuer à informer la Cour de tout élément nouveau important dans cette affaire et de toute nouvelle décision pertinente des autorités internes.

Le Gouvernement a été prié de traiter les questions figurant dans le document Objet de l'affaire et Questions posées aux parties, qui vous est déjà parvenu et qui est disponible sur le site Internet de la Cour (<https://hudoc.echr.coe.int/fra>).

1. Article 38 § 1 du règlement.

Note d'information

Vous trouverez sur le site Internet de la Cour (www.echr.coe.int/applicants/fre) une note d'information à l'intention de la partie requérante concernant la procédure après la communication d'une requête.

Veillez agréer, Maître, l'assurance de ma considération distinguée.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Liv Tigerstedt', written in a cursive style.

Liv Tigerstedt
Greffière adjointe de section